

Québec, le 27 octobre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

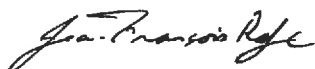
J'ai pris connaissance de l'extrait de la pétition intitulée « Reconnaissance des auxiliaires en santé et services sociaux » qui a été déposée à l'Assemblée nationale le 14 septembre 2021. Cette pétition appuie la réintégration du programme d'études *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* menant au diplôme d'études professionnelles (aboli en 2010) qui a été remplacé par *Assistance à la personne à domicile* (aboli en 2019).

Au fil des années, les programmes d'études professionnelles sont actualisés en fonction des changements qui surviennent dans la pratique des métiers. Ces changements entraînent parfois la disparition ou la création de nouveaux programmes d'études, toujours dans l'optique de mieux répondre aux besoins de formation. Ainsi, bien que *Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile* ne se trouve plus dans l'offre de formation, ses contenus toujours d'actualité sont inclus au programme d'études *Assistance à la personne en établissement et à domicile*.

Les personnes qui détiennent ce diplôme ont donc toutes les compétences pour suppléer aux incapacités de la personne et l'assister dans le maintien ou le rétablissement de son autonomie et de son état de santé, et ce, tant dans un contexte d'intervention en établissement de santé qu'à domicile.

De plus, les compétences des programmes sont rédigées de manière à offrir une marge de manœuvre aux centres de formation professionnelle qui peuvent ainsi les adapter aux diverses réalités vécues par les clientèles.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge